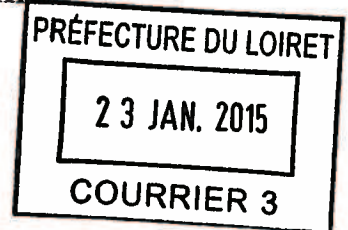




COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**
EXTRAIT DU PROCES VERBAL

DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 JANVIER 2015



3/15

Date d'affichage : 23 janvier 2015

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 24

L'An Deux Mil Quinze, le 20 janvier 2015
Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 14 janvier 2015
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes du canton de
LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysaabeth CATOIRE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, Mme Véronique DALLEAU, M. Dominique THENAULT, M. Philippe FROMENT

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON,

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : Mme Manuela CHARTIER à M. Philippe FROMENT, M. Bernard GILBERT à M. Hervé NIEUVIARTS

ABSENTS EXCUSES : M. Michel TATIN, M. Vincent CALVO, Mme Nicole BOILEAU

Secrétaire de séance : Madame Constance de PÉLICHY

Objet : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°3 BUDGET PRINCIPAL

La présente décision modificative a pour objet d'ajuster les prévisions budgétaires de la section de fonctionnement du budget principal afin de permettre la clôture de l'exercice 2014.

Son équilibre s'établit ainsi :

| | |
|--|--|
| Dépenses de fonctionnement : - 57 308.36 € | Recettes de fonctionnement : - 57 308.36 € |
| Dépenses d'investissement : _ | Recettes d'investissement : _ |

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOPTE la décision modification n°3 du budget principal 2014 de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint Aubin.

Le Président
Jean-Paul ROCHE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission

en Préfecture le 23 janvier 2015